

<http://www.snetap-fsu.fr/BTS-ACSE-PAR-APPRENTISSAGE-DANS-LE.html>



BTS ACSE par apprentissage dans le privé - Rencontre de la Conseillère du Ministre

- En Région -

Date de mise en ligne : vendredi 3 juin 2016

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le mardi 17 mai 2015, le Snetap-FSU national et régional a été reçu par la Conseillère enseignement et recherche au Cabinet de Stéphane LE FOLL, pour dénoncer l'ouverture d'un [BTS ACSE](#) par apprentissage dans un établissement privé.

Pour dénoncer l'ouverture d'un [BTS ACSE](#) par apprentissage dans un établissement privé (MFR) à Mont dans les Pyrénées Atlantiques, le Snetap-FSU avait demandé à être reçu par les services du Ministre de l'Agriculture.

Le mardi 17 mai 2015 Madame Annick BAILLE, Conseillère enseignement et recherche au Cabinet de Stéphane LE FOLL a reçu une délégation régionale et nationale du Snetap-FSU, en présence de la DGER.

Pour mémoire, le Snetap-FSU se bat contre cette ouverture depuis plus d'un an. En juillet 2015, reçu par la Vice présidente du Conseil Régional Aquitaine en charge de l'éducation, il lui avait été clairement dit que cette ouverture était « une erreur » et qu'elle ne se poursuivrait pas au delà du cycle commencé. revirement de situation quand en début d'année 2016, le Snetap-FSU apprend que le président de région Alain Rousset décide de maintenir cette formation en concurrence directe avec les deux établissements publics voisins de Dax et de Pau et ceci contre l'avis des instances !

En préambule de cette audience, le Snetap-FSU a motivé sa demande d'audience en insistant sur le fait qu'au niveau national cette situation doit attirer toute notre attention dans le nouveau contexte régional : nouvelles [régions](#) et nouvelles compétences en formations professionnelles.

Après avoir écouté avec attention l'ensemble des faits rapportés par le secrétaire régional d'Aquitaine, Mme La Conseillère du ministre, qui parle d'ouverture politique, a reconnu l'état de « réelle concurrence » et précisé l'extrême vigilance dont le ministère fait preuve sur les ouvertures BTS dans les établissements privés à rythme approprié. Elle a souligné le fait qu'ils n'ont pas un environnement approprié pour les études supérieures.

A son tour la DGER, a contesté la manière dont le [DRAAF](#) a été traité dans ce sujet. Ce dernier a d'ailleurs lui aussi saisi la DGER. Compte tenu des nouvelles compétences des régions en matière de cartes de formations professionnelles, la conseillère du ministre et la DGER souhaitent renforcer les contrôles internes et audits sur l'utilisation des moyens : « il y a urgence avec les nouvelles régions pour une mise à plat et un travail en commun ».

Le Cabinet fait part de 3 propositions :

- il s'engage à intervenir directement auprès de la Vice présidente de la région ALPC en charge de l'apprentissage et de nous faire suivre les conclusions,
- il conclura dans les plus brefs délais un protocole cadre établi entre le Ministre et l'[ARF](#) (association des régions de France) pour rappeler les axes de formation définis au niveau national pour une déclinaison au niveau régional,
- il incitera les [EPL/ DRAAF/ Région](#) à signer des conventions.

Pour le Snetap-FSU, ces propositions vont dans le sens de sa demande. Toutefois, il rappelle l'importance d'un projet structurant de l'enseignement agricole décliné en projet régional public (PREAP) préalable à la signature de protocole en région et de conventions. Avec les établissements, le 6ème schéma national, en cours d'écriture, doit être l'occasion de mettre en avant la place du projet régional de l'enseignement agricole public.

En conclusion, le Snetap-FSU redit qu'il accordera une vigilance particulière au traitement réservé aux établissements privés que cela soit par les présidents de régions ou par le Ministre de l'Agriculture . Le Snetap-FSU a interrogé le cabinet sur le sens à donner aux applaudissements qu'a reçu le Ministre au Congrès des privés MRF, ainsi qu'à l'article élogieux à leur sujet « les MFR pionnières de l'alternance » dans la revue Alim' agri (revue du Ministère de l'agriculture).